Compte rendu du séminaire participatif sur le secteur du numérique en Méditerranée

Marseille

23 juin 2015

Chef du Service Numérique au sein du **Conseil Régional de PACA**, Gino BONTEMPELLI a ouvert ce séminaire en rappelant l’intérêt de la région, chef de file de la coopération française en Méditerranée, pour ce type d’évènement afin de recueillir des informations sur la demande dans le secteur et ainsi structurer l’offre économique régionale ; travail auquel s’attèle actuellement l’Agence Régionale de l’Innovation et l’Internationalisation des entreprises (ARII).

**Rachid JANKARI**, journaliste et consultant marocain sur secteur numérique, a ouvert les travaux en rappelant l’existence, dans les Pays du Sud et de l’Est de la Méditerranée, et en particulier au Maghreb, d’un consensus politique sur l’importance du secteur numérique, symbolisé par l’adoption de « grands projets d’infrastructures numérique » que sont le programme « e-Algérie », « Tunisie Digitale 2018 » et le « Plan d’Accélération Industrielle 2014 – 2012 » qui a pris la suite de « Maroc Numérique 2013 ». Ces plans, couplés à la hausse de la contribution du secteur dans le PIB de ces pays, la profondeur du taux de pénétration du mobile ainsi qu’au développement de clusters et technoparcs spécialisés (Cyberparc de Sidi Abdellah en Algérie, Parc El Gazala en Tunisie, CasaNearShore au Maroc, etc.), témoignent de la prise de conscience des Etats maghrébins du levier de croissance considérable que représente le numérique mais également de leur « maturité » vis-à-vis d’un secteur relativement récent. Monsieur JANKARI parle alors d’un véritable « Far West du numérique » qui peut s’appuyer sur la présence d’une main – d’œuvre qualifiée, de champions nationaux (Vermeg en Tunisie, HPS au Maroc, etc.) et de politiques publiques avenantes et efficientes.

**Paulette POMMIER**, ex-cadre de la DATAR et consultante internationale sur les clusters, a, quant à elle, insisté sur la mise en place progressive, au Maghreb, de clusters et technopôles. Trois types de clusters peuvent alors être recensés : les clusters traditionnels (les tanneurs à Fès au Maroc, etc.), les clusters constitués (Maroc Numeric Cluster, Cluster Mécatronique de Tunisie, etc.) et les clusters émergents (cluster TIC en Tunisie, cluster dattes en Algérie, etc.). Madame POMMIER a également insisté sur la diversité des expériences. En effet, pays qui semble le plus avancé sur ces questions, le Maroc intègre la constitution de clusters, dotés d’une gouvernance, dans le cadre des politiques publiques. Si cette imbrication public/privé peut permettre le développement rapide des clusters, elle peut également, au gré des évolutions politiques, contrarier le développement de ces regroupements productifs. En Tunisie, l’apparition de clusters est liée à la création de parcs industriels, répondant, eux, à une logique d’attraction des Investissements Directs Etrangers (IDE). En Algérie, en l’absence d’une politique publique de soutien aux clusters, les plus actifs et visibles sont de groupements spontanés d’entrepreneurs (Association algérienne des producteurs de boissons ou groupement de l’électronique et électroménager de Bordj Bou Arreridj). En s’appuyant sur les entretiens réalisés début 2014 pour l’étude d’IPEMED, Paulette POMMIER estime qu’il faudrait procéder, dans les pays du Maghreb, à des partenariats interclusters entre, par exemple, un cluster numérique et un cluster mécatronique, entre un cluster numérique et un cluster santé, etc. et promouvoir une association maghrébine regroupant un nombre raisonnable de clusters du numérique et de clusters de filières industrielles ou de services hautement utilisatrices des TIC.

Marc LAGET, expert numérique au sein du **Commissariat Général à l’Egalité des Territoires** (CGET), a rappelé les quatre principes qui guident l’interclustering :

* Entrée par la filière (logiques classique de sous-traitance) ;
* Entrée par le produit (donc inter-filières avec l’exemple de la sellerie) ;
* Entrée par la technologie (logique des programmes d’innovation) ;
* Entrée par les territoires (logique des Territoires Catalyseurs d’Informations et des grappes d’entreprise).

Plus spécifiquement sur le secteur du numérique, Marc LAGET a insisté sur les actuellement très nombreux projets liés aux Systèmes d'information géographique et aux « villes et territoires intelligents » qui nécessitent une coopération entre plusieurs secteurs (énergie, mobilité, bâtiment, industrie numérique, citoyenneté, gouvernance).

**Anne-Charlotte DEBARBIEUX**, Chargée de mission International, a d’ailleurs indiqué que les « villes durables » ou « smart cities » constituent, au côté des « écosystèmes industriels », l’un des deux Grands Projets Structurants (GPS) désormais identifiés par la nouvelle agence de développement économiques régionale, **ARII**, qui souhaite également développer les relations économiques des opérateurs régionaux avec les opérateurs méditerranéens. Afin de porter ces GPS, l’ARII peut s’appuyer sur le réseau des 16 Pôles Régionaux d’Innovation et de Développement Economique Solidaire (dont 11 pôles de compétitivité) et travaille actuellement à la finalisation d’un accord d’interclustering avec CONFINDUSTRIA sur la question de l’efficacité énergétique avec la région du Piémont en Italie. Forte de cette expérience au plus près des pôles de compétitivité, l’ARII est également sollicitée par la Direction Générale des Entreprises de Bercy afin d’accompagner l’interclustering France – Algérie.

Portée par l’administration publique, cette coopération internationale des clusters est déjà une réalité en PACA comme en témoignent les expériences du PRIDES PRIMI, du Pôle de Compétitivité mondial SCS et du Technopôle TVT innovation.

En 2013, le PRIDES Transmédia **PRIMI** a par exemple participé à DIA SUD MED, projet cofinancé par l’Union Européenne dans le cadre du programme Euromed Audiovisuel III qui regroupait 3 écoles de cinéma de graphisme et de multimédia du sud de la méditerranée (ESAV Marrakech, ISAMM Tunis, ALBA Beyrouth) afin de favoriser la montée des compétences et la mise en place de pôles d’excellence dans les pays cibles. En 2013 et 2014, PRIMI a également participé au projet "Innovators Lab", porté par le British Council France et Moyen-Orient, afin d'échanger sur les enjeux, nouvelles pratiques et opportunités des filières des industries culturelles et créatives à l'échelle internationale. Responsable du Développement, **Charlène Thoulon** a indiqué que, pour PRIMI, l’interclustering, national ou international, est principalement guidé par la recherche de compétences complémentaires, que ce soit au sein du réseau (mise en réseau des entreprises selon leurs compétences) et en externe avec les autres pôles et clusters en France (recherche de similitudes/complémentarités) et à l’international pour des projets commerciaux d'entreprises ou pour la mise en place de délégations assistées par les Pôles.

Pour le **Pôle de compétitivité mondial SCS** l’action à l’international regroupe 3 actions :

* Interclustering bilatéral

Le Pôle SCS est engagée dans plusieurs actions d’interclustering international notamment avec les clusters allemands CyberForum et BICCNet, avec le cluster piémontais Torinowireless, l’opérateur tunisien EL Gazala

* Interclustering multilaréral

Le Pôle SCS a signé un accord de partenariat intitulé « Business Roaming Agreement » avec le Cluster 55° (Cluster TIC suédois) et impliquant à ce jour 49 autres clusters TIC. Cet accord favorise la coopération internationale et vise à rendre les marchés étrangers plus accessibles à travers un accès facilité à des bureaux dans 24 pays d’Europe et du monde, des événements et des contacts entre les membres.

* Missions internationales

Les missions internationales sont conçues par le Pôle SCS et ses partenaires pour répondre aux attentes de ses membres. Ce type de mission comprend généralement :

* Des rendez-vous individuels et collectifs avec des partenaires potentiels ;
* Des séminaires pour promouvoir les membres des pôles de compétitivité ;
* Une présentation du secteur/de la filière et de l’innovation dans le pays ciblé.

**Rachel RAMAYE**, Chargée de mission PME, a indiqué que l’interclustering du Pôle SCS s’orientait historiquement vers des pays du Nord mais que les opportunités dans les Pays du Sud et de l’Est de la Méditerranée (PSEM), notamment dans le secteur du mobile et des big data, incitaient de plus en plus le Pôle à regarder vers son Sud.

Pour **Catherine FEKRANE**, Responsable Prospective Numerique et Intelligence Economique du Technopôle **TVT innovation**, l’interclustering international doit permettre à la fois la coopération dans une perspective « produit » mais également une meilleure connaissance des pays, et donc des marchés, cibles. Ayant déjà eu des coopérations avec le Maroc et la Tunisie, TVT innovation considère trois facteurs nécessaires à la réussite d’un accord d’interclustering international :

* Favoriser les moments d’échange et de brainstorming ;
* Favoriser les rencontres B2B et les séminaires sectoriels ;
* Présence d’un correspondant sur place (TVT innovation a eu, pendant 3 ans des correspondants chez ses partenaires mais a du stopper l’initiative du fait d’un manque de financement régional dédié).

Egalement impliqués dans plusieurs actions de coopération nationale, ces clusters insistent tous sur la difficulté du financement et le caractère parfois trop formel de l’interclustering. En effet, selon eux, les pouvoirs publics doivent favoriser et financer l’interclustering, en particulier pour le développement de l’innovation, mais il est nécessaire de laisser une marge de manœuvre importante à ces coopérations qui peuvent prendre des formes multiples. Si seuls les pouvoirs publics possèdent des ressources suffisantes pour le financement de l’interclustering, l’animation des clusters et l’initiative de coopération doivent être laissées au secteur privé, plus en lien avec les réalités du terrain.

Concernant la question du financement de l’interclustering international, **Samir EL AICHAOUI**, ancien Directeur Général du Centre Marocain de l’innovation, a notamment présenté l’instrument PTR, dédié aux groupements d'entreprises. Si la collaboration avec des entités étrangères est bienvenue, seules des entités morales de droit marocain peuvent être financées compliquant fortement une coopération internationale. En plus des difficultés de financement, Monsieur El AICHAOUI a insisté sur la problématique de la propriété intellectuelle, question non-réglée au Maroc, dans le cadre d’un projet collaboratif entre clusters marocains et étrangers. Dans cette optique, le CMI a d’ailleurs identifié l’interclustering comme un appui technique à l'encadrement juridique de ces collaborations.

Afin de pallier à cette limite financière, le mécanisme récent de *crowd sourcing* peut apparaitre, selon Samir EL AICHAOUIcomme un moyen efficace et novateur de mettre en place une collaboration productive, à l’instar du Soft Center au Maroc.

Enfin, selon Monsieur EL AICHAOUI, il exister un moyen alternatif de financier l’interclustering international : en facilitant l’accès à leur marché respectif, les parties du projet collaboratif peuvent augmenter leurs recettes et ainsi autofinancer leur collaboration.

**Amina ZIANE – CHERIF**, Chef de projet au sein d’**ANIMA**, a rappelé que, dans les années 1980/1990, les premières expériences de technopôles ont eu lieu dans le secteur des TIC avec la création d’El Gazala en Tunisie, de Berytech au Liban et du Technopark de Casablanca. Leader du projet EuroMed@Change sur l'internationalisation des PME et clusters entre l’Europe et 4 pays méditerranéens (l’Égypte, le Liban, le Maroc, et la Tunisie), ANIMA jouit d’une solide expérience de soutien à l’internationalisation et au développement des clusters lui permettant d’avoir une vue d’ensemble des préoccupations des clusters. Ainsi, Amina ZIANE – CHERIF a insisté sur l’importance de faire de l’interclustering de « niche », ciblé sur les secteurs clés, et ce, d’autant plus, dans le secteur du numérique très hétérogène. De plus, si le partage d’expérience, la formation et collaboration productive est sollicitée par une majorité des clusters, ce sont les ressources (effectif et financement) qui font défaut. La Commission Européenne peut jouer ce rôle de financeur mais deux limites subsistent :

* Le champ géographique est souvent limité à l’Europe 28 (FEDER, Programme MED) ;
* Les financements sont dédiés au développement de l’innovation mais ne finance pas les moyens humains et financiers mis en œuvre pour permettre l’interclustering.

Le projet européen « Clusters Go International » dans le cadre du programme COSME corrige ces deux limites en ouvrant le financement à des pays tiers et en accompagnement financièrement l’interlcustering. Or, parmi les PSEM, seuls Israël et la Turquie ont ratifié le traité COSME (la Tunisie est en cours de négociations).

Sur la question du financement, **Marc LAGET** fait également remarquer que le programme de coopération transfrontalière Bassin Méditerranéen mis en place dans le cadre de la Politique Européenne de Voisinage semble une ressource plus adaptée car il englobe les pays de la rive Sud (Tunisie, Egypte, Jordanie, Territoires Palestiniens, Israël, Liban et Jordanie) et les régions littorales au Nord (la région PACA est donc éligible).

**Youssef EL ALAOUI**, Directeur Général Associé de Mobiblanc, une société marocaine spécialisée dans la production de services mobiles, a indiqué qu’avec son partenaire ils n’avaient pas souhaité adhérer au Cluster Marocain du Numérique, qui, selon lui, souffre d’un manque de résultat significatif comme le développement de politiques et de commandes publiques dans le secteur. Pourtant Monsieur EL ALAOUI considère que les clusters pourraient permettre la réalisation de « grands projets nationaux numériques », notamment ceux relatif aux « innovative cities » en s’appuyant sur les mécanismes de financement du CMI et du Maroc Numeric Fund.

Enfin, lors d’un dernier tour de table, les participants ont été invités à citer trois vecteurs de développement de l’interclustering international. Plusieurs leviers sont revenus :

* Un financement dédié ;
* Une meilleure compréhension des attentes des partenaires et des pouvoirs publics ;
* Une volonté politique ferme et pérenne ;
* Une meilleure structuration des partenaires, notamment dans les PSEM.